

# SYNDICAT D'EAU POTABLE SAONE VEYLE REYSSOUZE



## **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable**

**Exercice 2022**

## **Préambule**

Le Syndicat d'Eau Potable Saône Veyle Reyssouze est issu de la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2019 des anciens syndicats intercommunaux :

- Basse Reyssouze (BR)
- Saône Veyle (SV)

Le présent Rapport sur le Prix et la Qualité du Service pour l'exercice 2022 comporte :

- **les indicateurs agrégés de l'exercice 2022 du SEP Saône Veyle Reyssouze**
- **les rapports détaillés par service**
  - partie 1 : service Basse Reyssouze
  - partie 2 : service Saône Veyle
- **le diaporama de présentation synthétique**

# Indicateurs agrégés de l'exercice 2022 du SEP Saône Veyle Reyssouze

## Présentation du territoire desservi

### Service Basse Reyssouze

Service exploité en affermage par SAUR

ARBIGNY  
ASNIERES-SUR-SAONE  
BEREZIAT  
BOISSEY  
BOZ  
CHAVANNES-SUR-REYSSOUZE  
CHEVROUX  
COURTES  
CURCIAT-DONGALON  
GORREVOD  
MANTENAY-MONTLIN  
MANZIAT  
OZAN  
PONT-DE-VAUX  
REYSSOUZE  
SAINT-BENIGNE  
SAINT-ETIENNE-SUR-REYSSOUZE  
SAINT-JEAN-SUR-REYSSOUZE  
SAINT-NIZIER-LE-BOUCHOUX  
SAINT-TRIVIER-DE-COURTES  
SERMOYER  
SERVIGNAT  
VERNOUX  
VESCOURS  
VESINES

### Service Saône Veyle

Service exploité en affermage par SUEZ Eau France

BAGE-DOMMARTIN  
BAGE-LE-CHATEL  
CROTTET  
FEILLENS  
PERREX  
PONT-DE-VEYLE  
REPLONGES  
SAINT-ANDRE-DE-BAGE  
SAINT-CYR-SUR-MENTHON  
SAINT-GENIS-SUR-MENTHON  
SAINT-JEAN-SUR-VEYLE



## A.1 Indicateurs du service

	agrégation SVR				service BR				service SV			
	2019	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022
<b>1. Caractérisation technique du service</b>												
estimation de la population desservie - habitants	38 414	37 335	37 819	37 987	17 526	17 174	17 164	17 207	20 888	20 161	20 655	20 780
nombre d'abonnés	18 855	18 962	19 227	19 392	9 231	9 304	9 417	9 524	9 624	9 658	9 810	9 868
volume produit – m <sup>3</sup>	3 192 845	3 287 287	3 065 600	3 244 497	1 498 076	1 531 663	1 488 455	1 619 340	1 694 769	1 755 624	1 577 145	1 625 157
achats en gros – m <sup>3</sup>	30 374	58 677	96 822	28 673	30 363	58 661	35 811	19 142	11	16	61 011	9 531
ventes en gros – m <sup>3</sup>	38 100	53 323	54 660	78 493	0	0	15 970	59 101	38 100	53 323	38 690	19 392
volume mis en distribution	3 185 119	3 292 641	3 107 762	3 194 677	1 528 439	1 590 324	1 508 296	1 579 381	1 656 680	1 702 317	1 599 466	1 615 296
volumes vendus aux abonnés – m <sup>3</sup>	2 744 862	2 702 242	2 609 913	2 577 108	1 370 411	1 347 729	1 328 086	1 340 999	1 374 451	1 354 513	1 281 827	1 236 109
autres volumes (de service + sans comptage) – m <sup>3</sup>	58 100	61 384	62 095	67 413	36 002	35 905	34 316	40 556	22 098	25 479	27 779	26 857
volume consommé autorisé – m <sup>3</sup>	2 802 962	2 763 626	2 672 008	2 644 521	1 406 413	1 383 634	1 362 402	1 381 555	1 396 549	1 379 992	1 309 606	1 262 966
linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) - km	853,5	853,4	853,4	853,2	485,0	485,0	484,9	485,1	368,5	368,4	368,5	368,1
<b>2. Tarification de l'eau et recettes du service : €TTC/m<sup>3</sup> base 120 m<sup>3</sup></b>					2,36 €	2,39 €	2,40 €	2,44 €	2,07 €	2,10 €	2,09 €	2,32 €
<b>3. Indicateurs de performance</b>												
qualité de l'eau - taux de conformité eau distribuée / bactériologie	100,0%	100,0%	100,0%	98,7%	100,0%	100,0%	100,0%	97,3%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
qualité de l'eau - taux de conformité eau distribuée / physico-chimie	100,0%	99,0%	98,7%	100,0%	100,0%	100,0%	97,4%	100,0%	100,0%	97,9%	100,0%	100,0%
indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux - /120	97,5	98	98	98	95	95	95	95	100	100	100	100
rendement du réseau de distribution (pondéré)	88,1%	84,2%	86,2%	83,2%	92,0%	87,0%	90,4%	87,9%	84,7%	81,6%	82,3%	78,4%
indice linéaire des volumes non comptés (pondéré) – m <sup>3</sup> /km/j	1,4	1,9	1,6	2,0	0,9	1,4	1,0	1,3	2,1	2,6	2,4	2,8
indice linéaire de pertes en réseau (pondéré) – m <sup>3</sup> /km/j	1,2	1,7	1,4	1,8	0,7	1,2	0,8	1,1	1,9	2,4	2,1	2,6
taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (pondéré)	1,30%	1,75%	2,20%	2,08%	0,61%	0,72%	0,95%	1,31%	2,21%	2,73%	2,81%	3,09%
indice d'avancement de protection des ressources en eau	80,0%	80,0%	80,0%	80,0%	80,0%	80,0%	80,0%	80,0%	80,0%	80,0%	80,0%	80,0%
<b>4. Financement des investissements</b>												
montants financiers des travaux engagés	3 030 530 €	2 992 887 €	3 647 205 €	5 352 235 €								
état de la dette du service au 31.12.2021	3 239 539 €	2 826 202 €	1 620 627 €	1 301 308 €								
épargne de gestion brute	1 691 876 €	1 844 798 €	1 669 467 €	1 482 985 €								
durée d'extinction de la dette	1,9 années	1,5 années	0,97 année	0,88 année								
amortissements	1 162 694 €	1 192 212 €	1 186 109 €	1 452 655 €								



# SYNDICAT D'EAU POTABLE SAONE VEYLE REYSSOUZE



## **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable**

**Exercice 2022**

**partie 1 / service Basse Reyssouze**

## Table des matières

1.	Caractérisation technique du service .....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service .....	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés .....	4
1.5.	Eaux brutes .....	6
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau .....	6
1.6.	Eaux traitées.....	6
1.6.1.	Production .....	6
1.6.2.	Achats d'eaux traitées .....	6
1.6.3.	Volumes vendus au cours de l'exercice .....	7
1.6.4.	Autres volumes.....	7
1.6.5.	Volume consommé autorisé .....	7
1.6.6.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022.....	9
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	9
2.	Tarifification de l'eau et recettes du service .....	10
2.1.	Modalités de tarification .....	10
2.2.	Facture d'eau type (D102.0) .....	11
3.	Indicateurs de performance .....	13
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	13
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	13
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	15
3.3.1.	<b>Rendement du réseau de distribution (P104.3)</b> .....	15
3.3.2.	<b>Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)</b> .....	16
3.3.3.	<b>Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)</b> .....	16
3.3.4.	<b>Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)</b> .....	17
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) .....	17
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1) .....	18
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1).....	18
3.7.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0) .....	18
3.8.	Taux de réclamations (P155.1) .....	19
4.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	20
4.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	20
4.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) .....	20
5.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	21

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : SYNDICAT D'EAU POTABLE SAONE VEYLE REYSSOUZE
- Nom de l'entité de gestion : eau potable : service Basse Reyssouze
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Mixte
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Arbigny, Asnières-sur-Saône, Boissey, Boz, Béréziat, Chavannes-sur-Reyssouze, Chevroux, Courtes, Curciat-Dongalon, Gorrevod, Mantenay-Montlin, Manziat, Ozan, Pont-de-Vaux, Reyssouze, Saint-Bénigne, Saint-Jean-sur-Reyssouze, Saint-Nizier-le-Bouchoux, Saint-Trivier-de-Courtes, Saint-Étienne-sur-Reyssouze, Sermoyer, Servignat, Vernoux, Vescours, Vésines
- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT  Oui  Non
- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation : 2012  Non
- Existence d'un schéma directeur  Oui  Non

## 1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en   Délégation par Entreprise privée

Le service est exploité en Délégation par Entreprise privée.

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SAUR
- Date de début de contrat : 01.10.2012
- Date de fin de contrat : 30.09.2024

### 1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

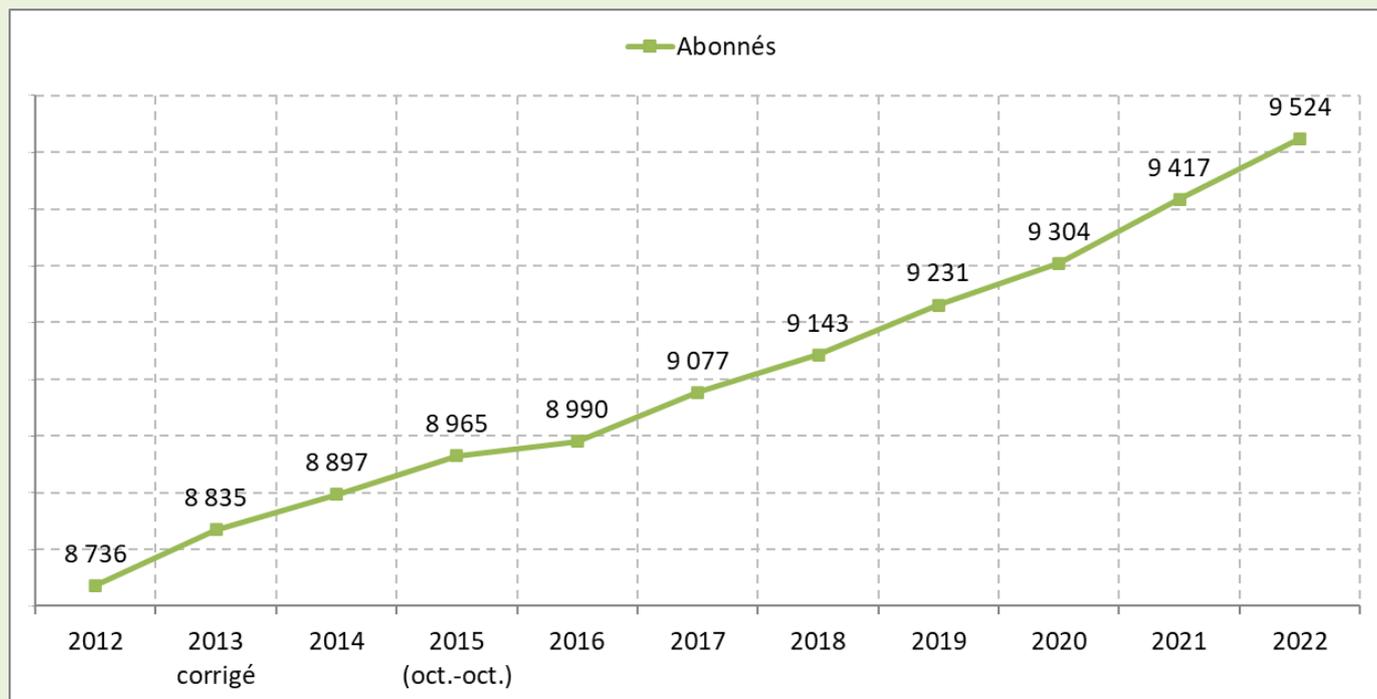
Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 17 207 habitants au 31/12/2022 (17 164 au 31/12/2021).

### 1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 9 524 abonnés au 31/12/2022 (9 417 au 31/12/2021).



La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre d'abonnés au 31/12/2021	Nombre d'abonnés au 31/12/2022	Variation en %
Arbigny	223	228	
Asnières-sur-Saône	43	43	
Boissey	246	250	
Boz	174	176	
Béréziat	266	269	
Chavannes-sur-Reyssouze	392	393	
Chevroux	487	499	
Courtes	150	152	
Curciat-Dongalon	302	301	
Gorrevod	416	420	
Mantenay-Montlin	196	199	
Manziat	984	996	
Ozan	342	353	
Pont-de-Vaux	1 501	1 504	
Reyssouze	503	507	
Saint-Bénigne	668	683	
Saint-Jean-sur-Reyssouze	285	293	
Saint-Nizier-le-Bouchoux	424	429	
Saint-Trivier-de-Courtes	406	406	
Saint-Étienne-sur-Reyssouze	652	665	
Sermoyer	381	383	
Servignat	97	97	
Vernoux	137	138	
Vescours	102	101	
Vésines	39	39	
<b>Total</b>	<b>9 417</b>	<b>9 524</b>	<b>+1,1%</b>

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 19,63 abonnés/km au 31/12/2022 (19,42 abonnés/km au 31/12/2021).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,81 habitants/abonné au 31/12/2022 (1,82 habitants/abonné au 31/12/2021).

## 1.5. Eaux brutes

### 1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève 1 673 220 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2022 (1 488 455 pour l'exercice 2021).

Ressource et implantation	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Puits d'Asnières n°1	1 625 666	1 673 220	+2,9%

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

## 1.6. Eaux traitées

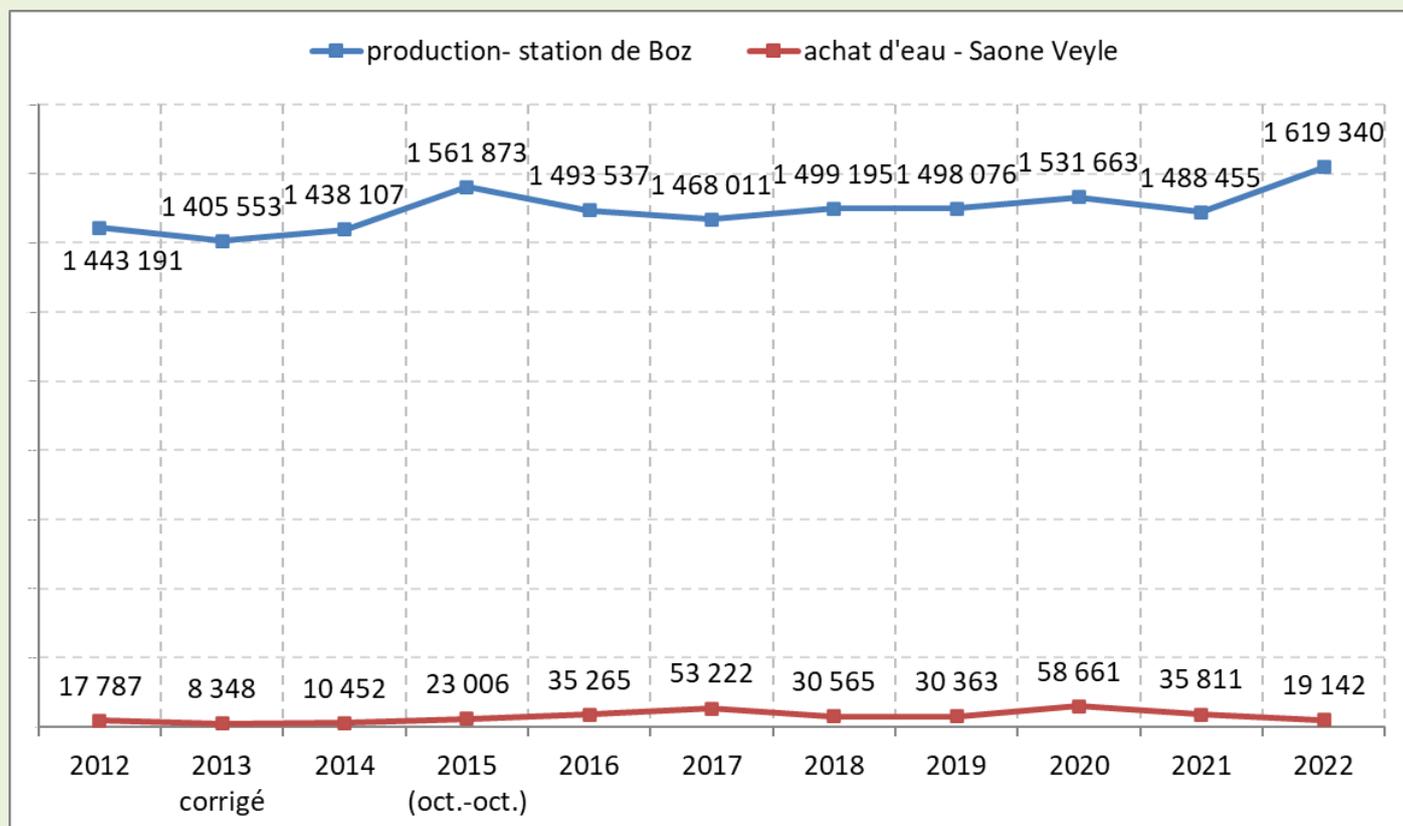
### 1.6.1. Production

L'écart entre volume produit et volume prélevé provient des besoins en eau de process de l'usine de traitement de Boz (ozoneurs, rétrolavage des filtres, analyseurs...).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2022
Total du volume produit (Boz) (V1)	1 488 455	1 619 340	+8,8%	80

### 1.6.2. Achats d'eaux traitées

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2022
Total d'eaux traitées achetées (Saône Veyle) (V2)	35 811	19 142	-46,5%	80



### 1.6.3. Volumes vendus au cours de l'exercice

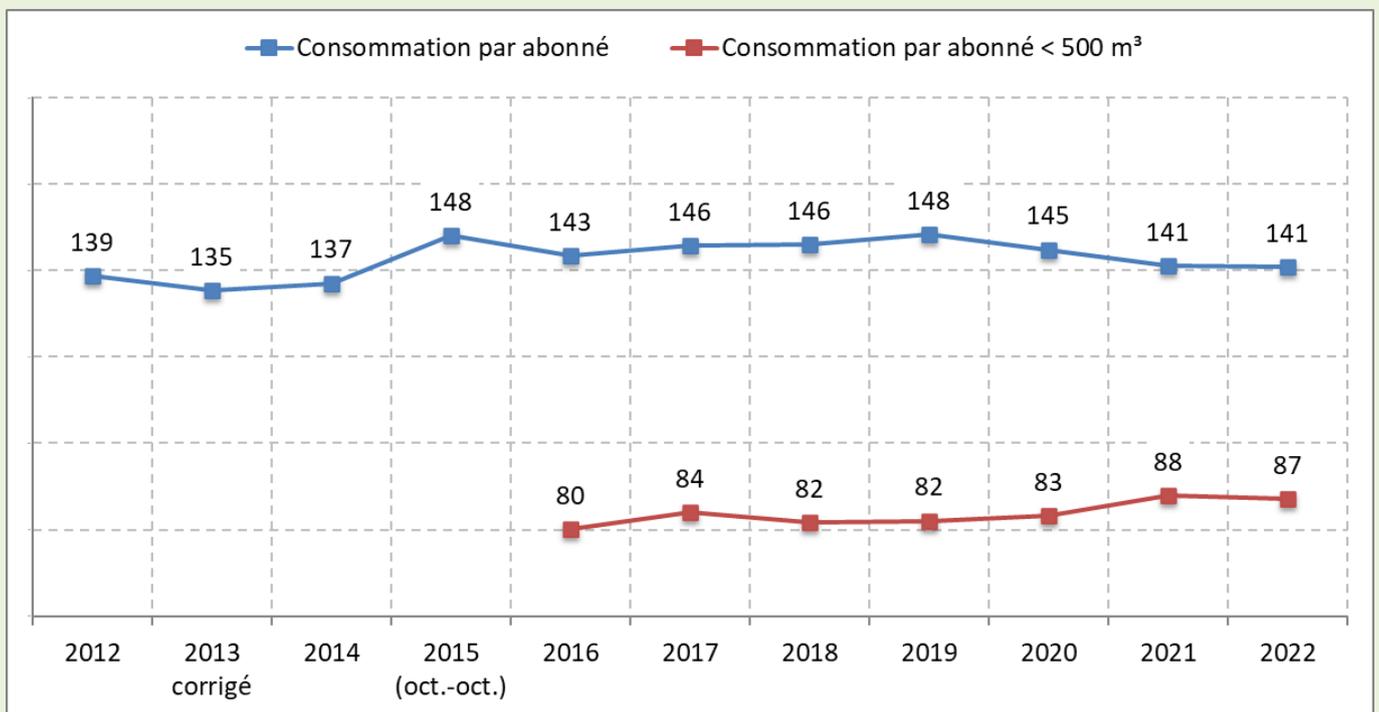
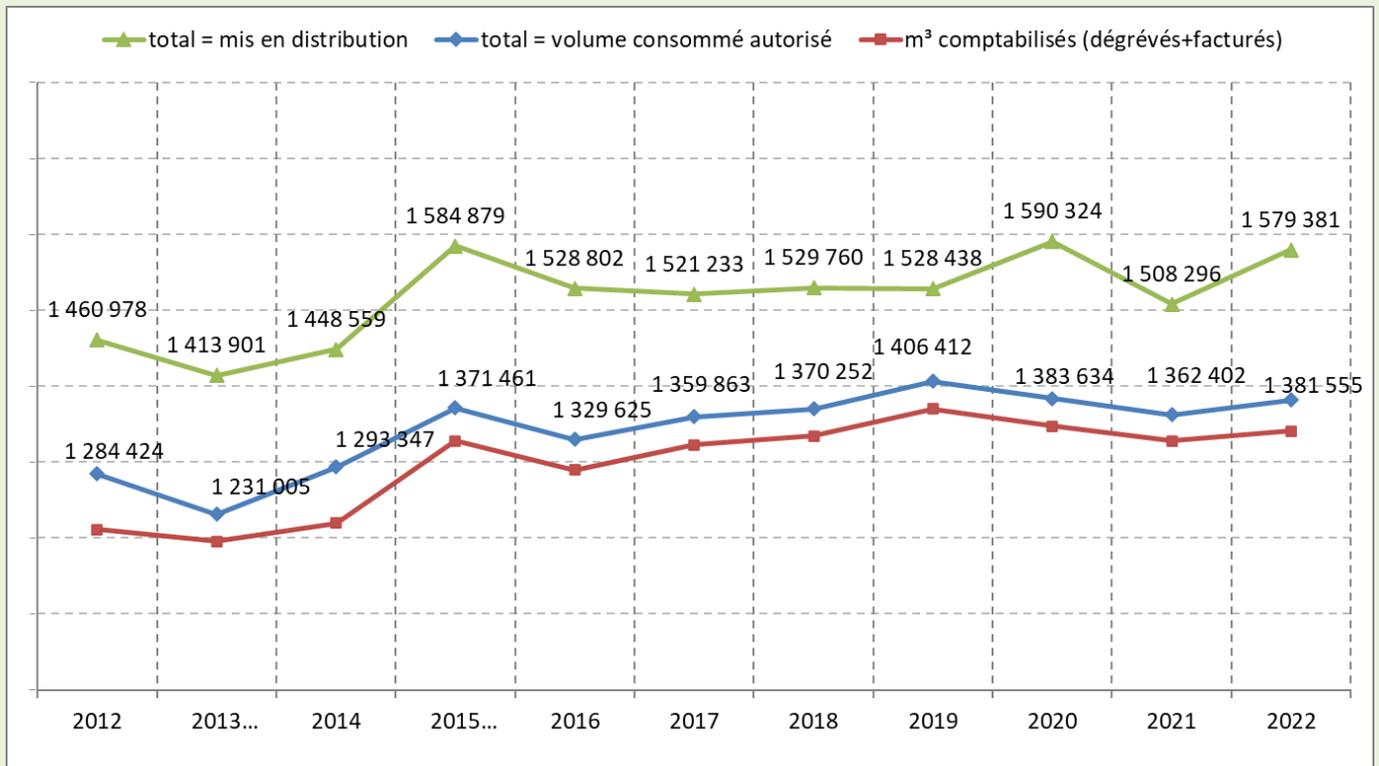
Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Total vendu aux abonnés (V7)	1 328 086	1 340 999	+1%
Total vendu à d'autres services (V3)	15 970	59 101	+270,1%

### 1.6.4. Autres volumes

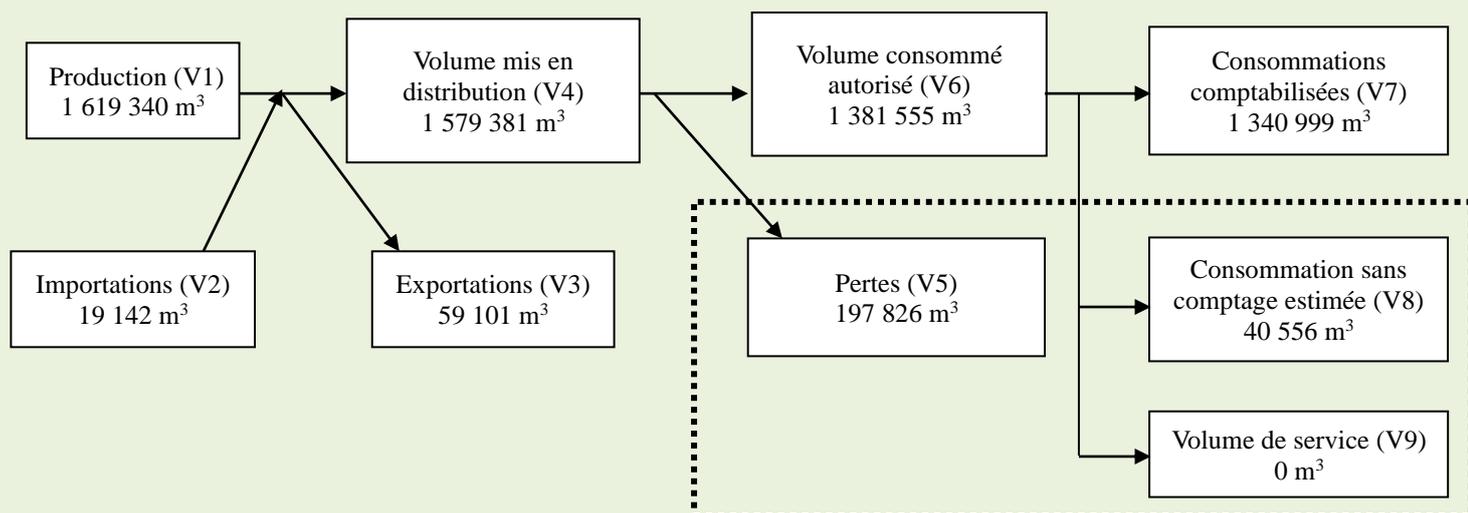
	Exercice 2021 en m3/an	Exercice 2022 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	34 316	40 556	+18,2
Volume de service (V9)			

### 1.6.5. Volume consommé autorisé

	Exercice 2021 en m3/an	Exercice 2022 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	1 362 402	1 381 555	+1,4%



### 1.6.6. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022



### 1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 485,1 kilomètres au 31/12/2022 (484,89 au 31/12/2021).

## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2022 et 01/01/2023 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	42 €	42 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	0,96 €/m <sup>3</sup>	0,96 €/m <sup>3</sup>
<b>Part du délégataire</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement <sup>(1)</sup> y compris location du compteur	39,42 €	40,96 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	0,3021 €/m <sup>3</sup>	0,3139 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,056 €/m <sup>3</sup>	0,065 €/m <sup>3</sup>
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €/m <sup>3</sup>	0,28 €/m <sup>3</sup>

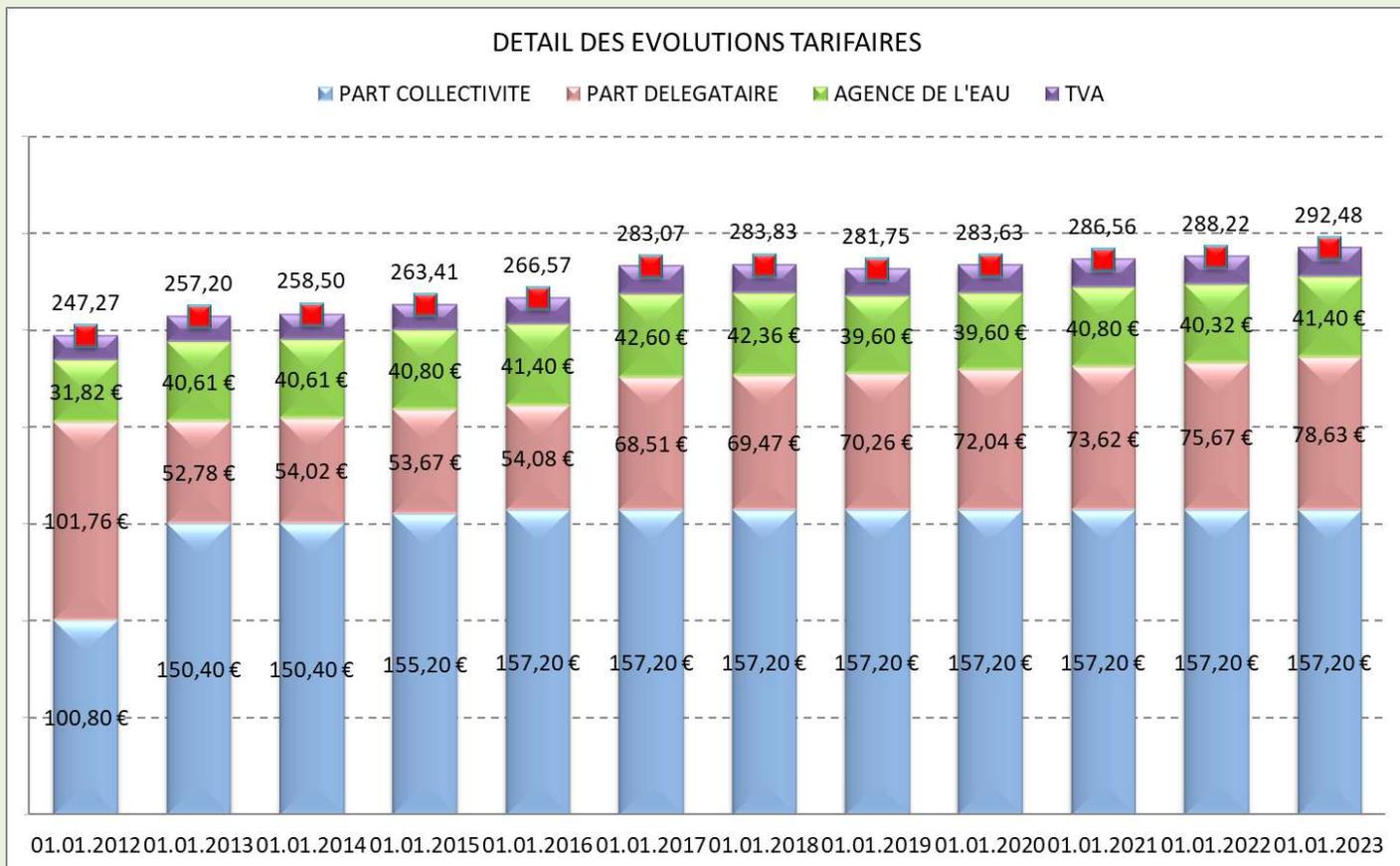
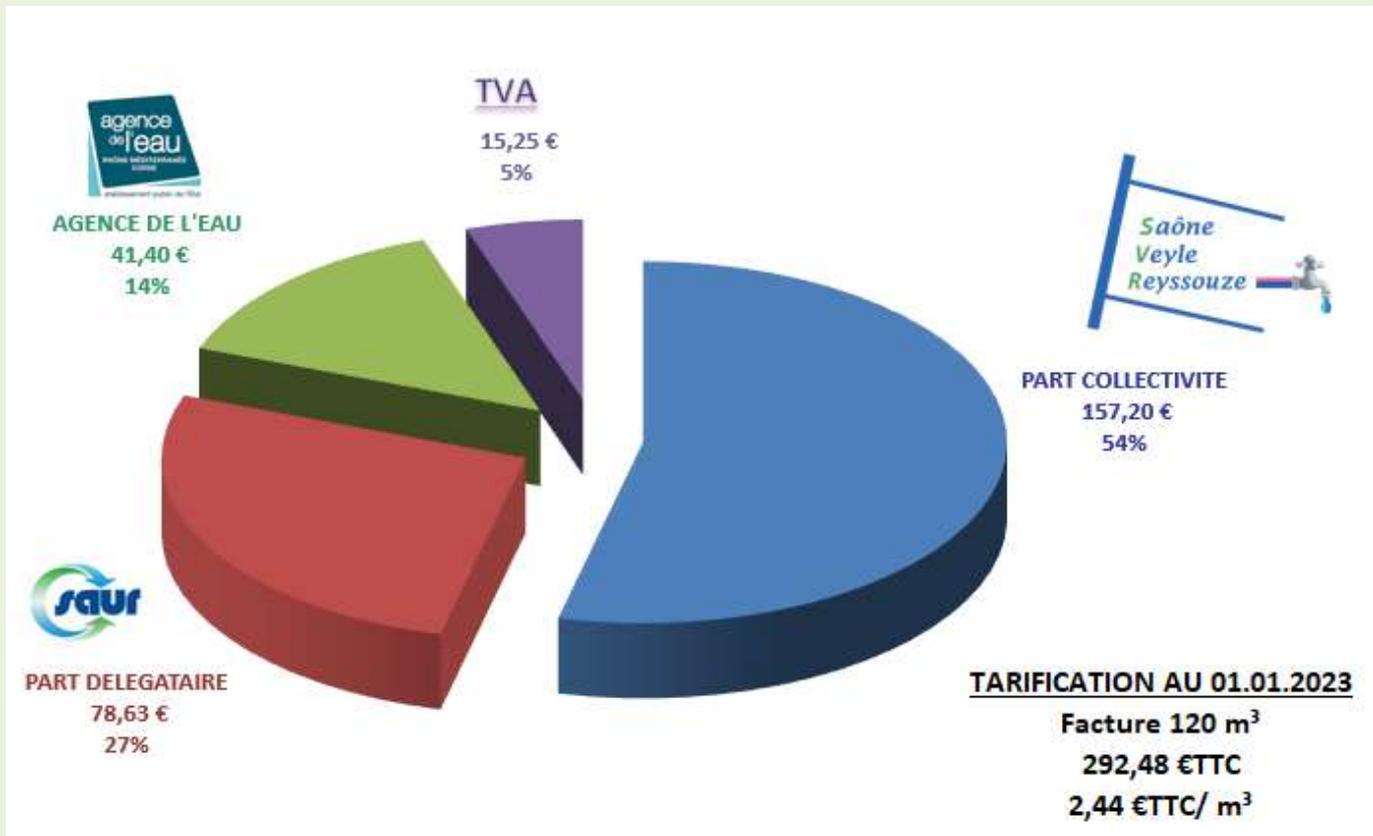
## 2.2.Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	42,00	42,00	0%
Part proportionnelle	115,20	115,20	0%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	157,20	157,20	0%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	39,42	40,96	3,9%
Part proportionnelle	36,25	37,67	3,9%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	75,67	78,63	3,9%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	6,72	7,80	16,1%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	33,60	33,60	0%
TVA	15,03	15,25	1,5%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	55,35	56,65	2,4%
<b>Total</b>	<b>288,22</b>	<b>292,48</b>	<b>1,5%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,40</b>	<b>2,44</b>	<b>1,7%</b>

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle.

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.



### **3. Indicateurs de performance**

#### **3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)**

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2022	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2022
Microbiologie	36	0	37	1
Paramètres physico-chimiques	38	1	37	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2021	Taux de conformité exercice 2022
Microbiologie (P101.1)	100%	97,3%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	97,4%	100%

#### **3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)**

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de

réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	99%	15
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>	-	100

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

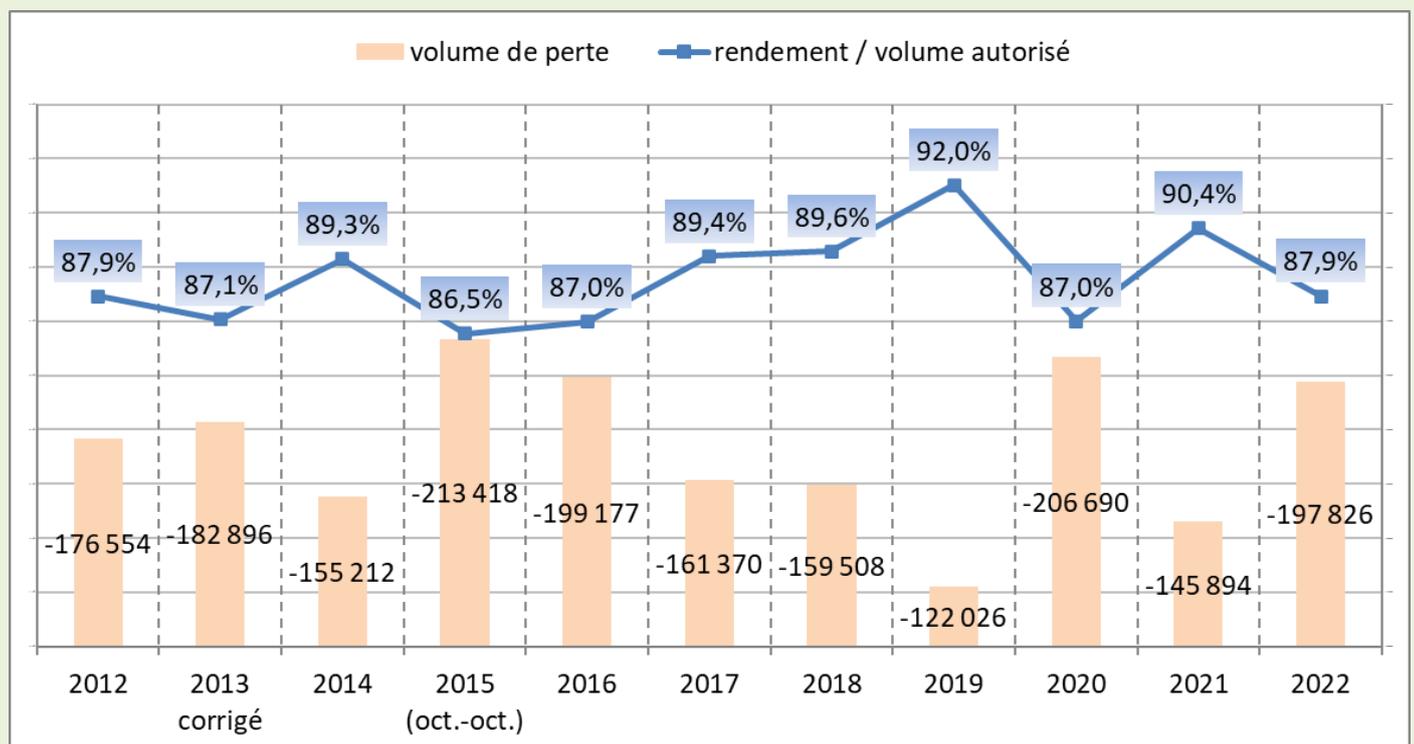
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Rendement du réseau	90,4 %	87,9 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m <sup>3</sup> / jour / km]	7,79	8,14



### 3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

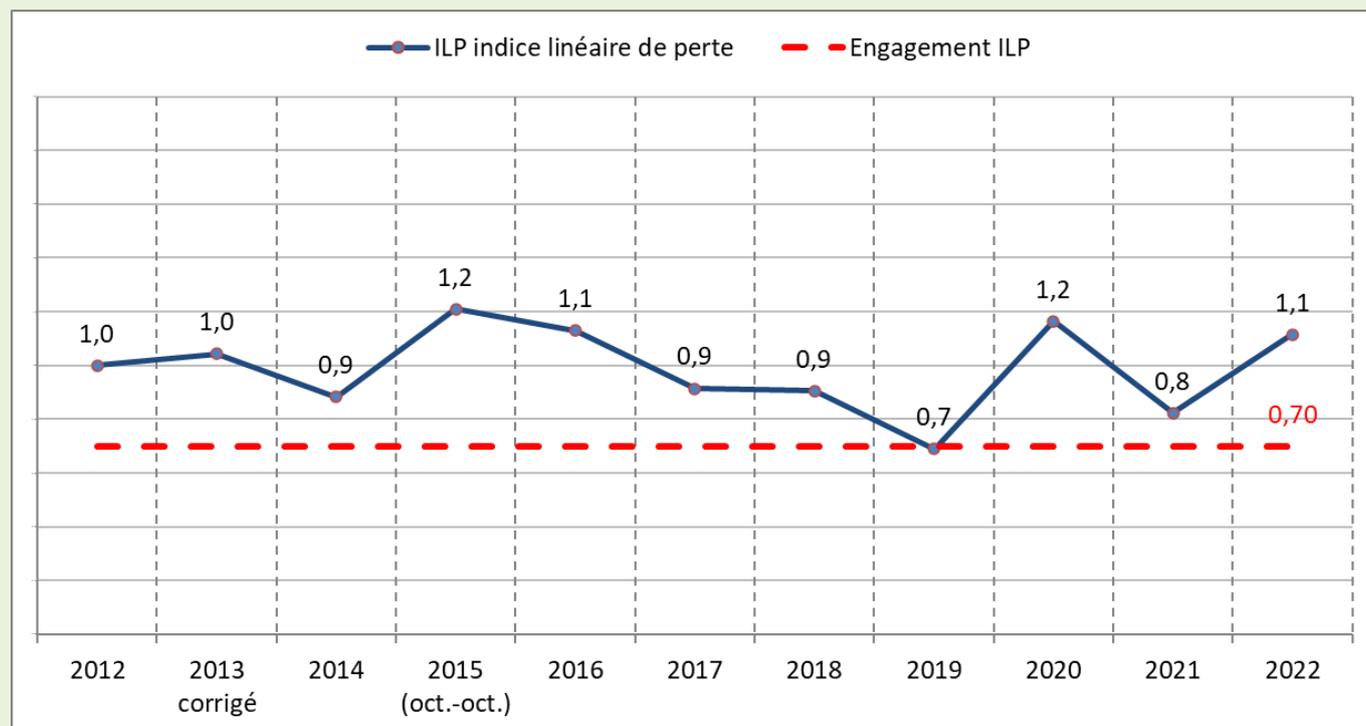
Pour l'année 2022, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 1,3 m<sup>3</sup>/j/km (1 en 2021).

### 3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des pertes est de 1,1 m<sup>3</sup>/j/km (0,8 en 2021).



### 3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire renouvelé en km	3,089	4,193	5,330	7,365	11,884

Au cours des 5 dernières années, 31,86 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2022, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 1,31% (0,92 en 2021).

### 3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2022, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2021).

### 3.5.Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2022, 31 interruption(s) de service non programmées ont été dénombrées, soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 3,25 pour 1 000 abonnés (2,82 en 2021).

### 3.6.Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1)

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 2 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2022, le taux de respect de ce délai est de 95% (92% en 2021).

### 3.7.Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2022 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Montant d'impayés en € au titre de l'année n-1 tel que connu au 31/12/n	37 284	35 986
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année n-1	2 907 784	2 793 749
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2021	1,28	1,29

Pour l'année 2022, le taux d'impayés est de 1,29% (1,28 en 2021).

### 3.8.Taux de réclamations (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues  Oui  Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 57

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2022, le taux de réclamations est de 5,98 pour 1000 abonnés (4,12 en 2021).

## **4. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### **4.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)**

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2022, 0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2022 (0 €/m<sup>3</sup> en 2021).

### **4.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)**

Sans objet.

## 5. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2021	Exercice 2022
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	17 164	17 207
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m <sup>3</sup> ]	2,4	2,44
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	97,3%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	97,4%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	95	100
P104.3	Rendement du réseau de distribution	90,4%	87,9%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	1	1,3
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	0,8	1,1
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,92%	1,31%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0	0

# SYNDICAT D'EAU POTABLE SAONE VEYLE REYSSOUZE



## **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable**

**Exercice 2022**

**partie 2 / service Saône Veyle**

## Table des matières

1.	Caractérisation technique du service .....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service .....	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés .....	4
1.5.	Eaux brutes .....	6
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau .....	6
1.6.	Eaux traitées.....	6
1.6.1.	Production .....	6
1.6.2.	Achats d'eaux traitées .....	6
1.6.3.	Volumes vendus au cours de l'exercice .....	7
1.6.4.	Autres volumes.....	7
1.6.5.	Volume consommé autorisé .....	7
1.6.6.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022.....	8
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	8
2.	Tarification de l'eau et recettes du service .....	9
2.1.	Modalités de tarification .....	9
2.2.	Facture d'eau type (D102.0) .....	10
3.	Indicateurs de performance .....	12
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	12
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	12
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	14
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3) .....	14
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	14
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	15
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) .....	15
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) .....	15
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1) .....	16
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1).....	16
3.7.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0) .....	16
3.8.	Taux de réclamations (P155.1) .....	17
4.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	18
4.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	18
4.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) .....	18
5.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	19

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : SYNDICAT D'EAU POTABLE SAONE VEYLE REYSSOUZE
- Nom de l'entité de gestion : eau potable : SIE Saône Veyle
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Bâgé-Dommartin, Bâgé-le-Châtel, Crottet, Feillens, Perrex, Pont-de-Veyle, Replonges, Saint-André-de-Bâgé, Saint-Cyr-sur-Menthon, Saint-Genis-sur-Menthon, Saint-Jean-sur-Veyle
- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT  Oui  Non
- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation : 2012  Non
- Existence d'un schéma directeur  Oui  Non

## 1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en   Délégation par Entreprise privée

### Nature du contrat :

- Nom du prestataire : Suez Eau France
- Date de début de contrat : 01/04/2022
- Date de fin de contrat : 31/12/2031

### 1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

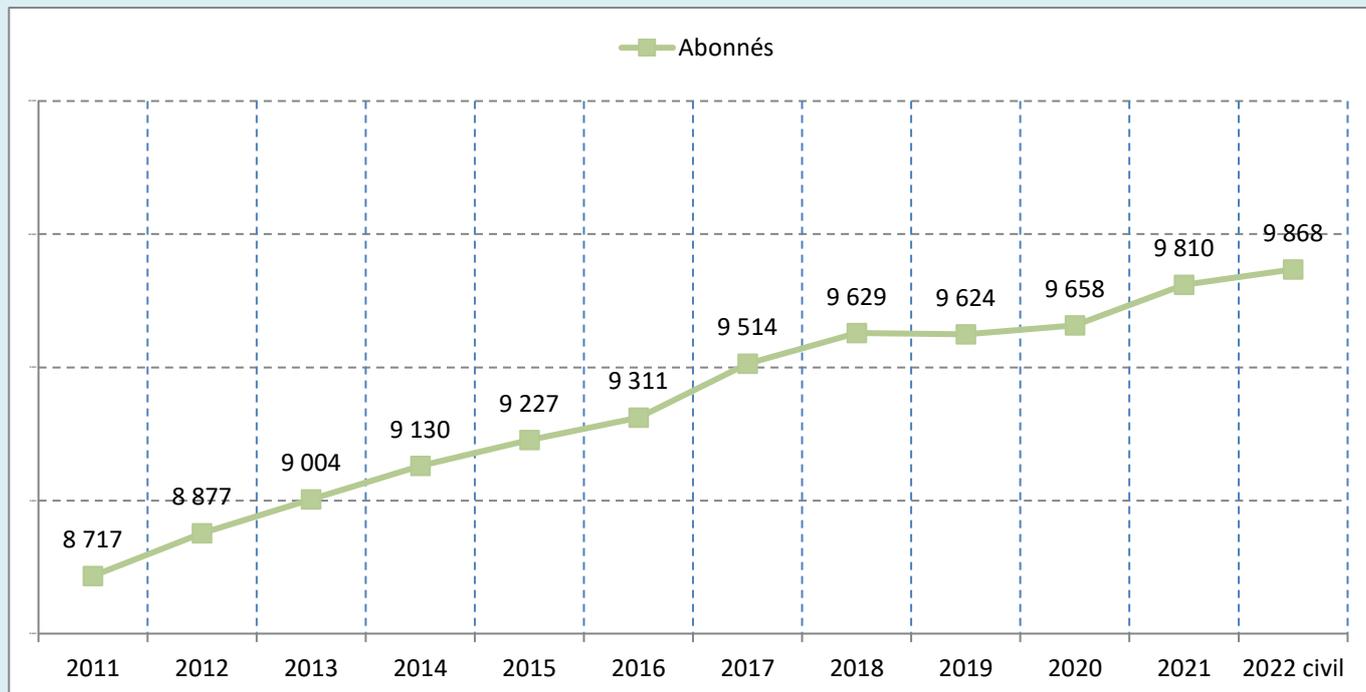
Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d’eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d’eau potable dessert 20 780 habitants au 31/12/2022 (20 655 au 31/12/2021).

### 1.4. Nombre d’abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l’agence de l’eau au titre de la pollution de l’eau d’origine domestique en application de l’article L213-10-3 du Code de l’environnement.

Le service public d’eau potable dessert 9 868 abonnés au 31/12/2022 (9 810 au 31/12/2021).



Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2022	Variation en %
Bâgé-Dommartin	1 807	1 803	
Bâgé-le-Châtel	499	496	
Crottet	797	799	
Feillens	1 637	1 653	
Perrex	404	412	
Pont-de-Veyle	892	904	
Replonges	1 798	1 826	
Saint-André-de-Bâgé	366	381	
Saint-Cyr-sur-Menthon	841	826	
Saint-Genis-sur-Menthon	236	231	
Saint-Jean-sur-Veyle	533	537	
<b>Total</b>	<b>9 810</b>	<b>9 868</b>	<b>+0,6%</b>

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 26,81 abonnés/km au 31/12/2022 (26,62 abonnés/km au 31/12/2021).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,11 habitants/abonné au 31/12/2022 (2,11 habitants/abonné au 31/12/2021).

## 1.5. Eaux brutes

### 1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève 1 625 607 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2022 (1 577 145 pour l'exercice 2021).

Ressource et implantation	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Puits de La Vuidée n°1	607 026	635 064	
Puits de La Madeleine	970 119	990 543	
<b>Total</b>	<b>1 577 145</b>	<b>1 625 607</b>	<b>+3,04%</b>

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

## 1.6. Eaux traitées

### 1.6.1. Production

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2022
Puits de La Vuidée	607 026	635 064		80
Puits de La Madeleine	970 119	990 543		80
<b>Total du volume produit (V1)</b>	<b>1 577 145</b>	<b>1 625 607</b>	<b>+3,1%</b>	<b>80</b>

### 1.6.2. Achats d'eaux traitées

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2022
Service Basse Reyssouze (durant les travaux sur réservoir de Bâgé)	60 993	9 517		
Syndicat Bresse Dombes Saône Service Veyle Chalaronne	18	14		
<b>Total d'eaux traitées achetées (V2)</b>	<b>61 011</b>	<b>9 531</b>	<b>-84,4%</b>	<b>80</b>

### 1.6.3. Volumes vendus au cours de l'exercice

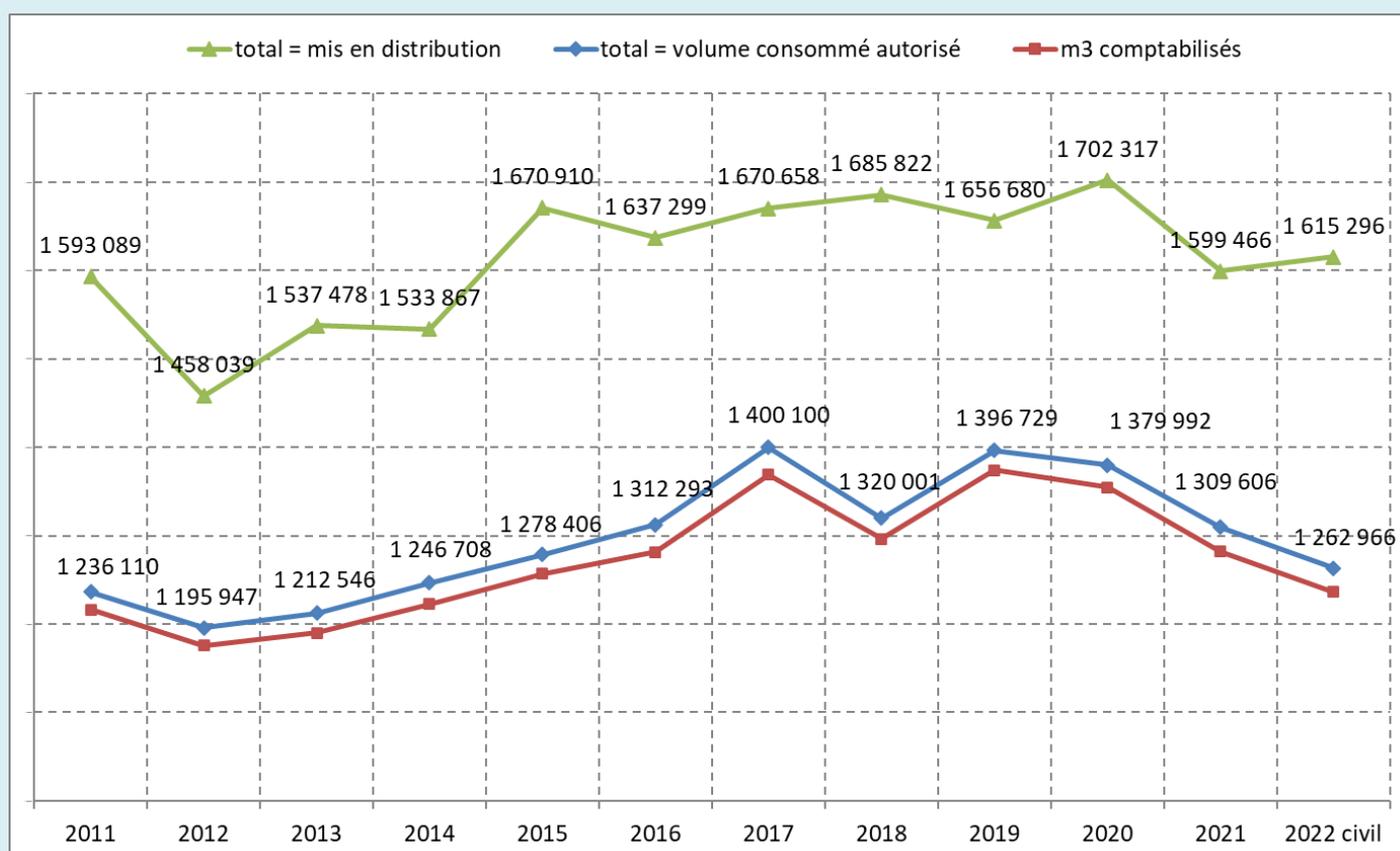
Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation en %
<b>Total vendu aux abonnés (V7)</b>	<b>1 281 827</b>	<b>1 236 109</b>	<b>-3,6%</b>
Service Basse Reyssouze (convention interconnexion)	38 492	19 374	
Syndicat Bresse Dombes Saône (Veyle Chalaronne)	198	18	
<b>Total vendu à d'autres services (V3)</b>	<b>38 690</b>	<b>19 392</b>	<b>-49,9%</b>

### 1.6.4. Autres volumes

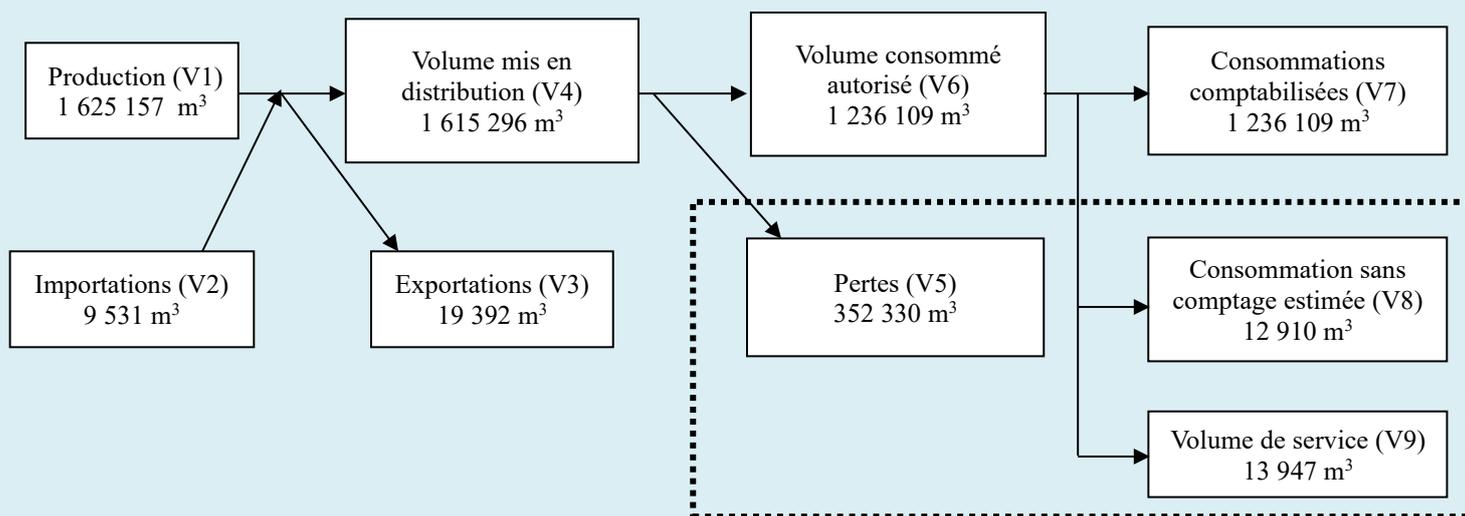
	Exercice 2021 en m <sup>3</sup> /an	Exercice 2022 en m <sup>3</sup> /an	Variation en %
<b>Volume consommation sans comptage (V8)</b>	<b>12 890</b>	<b>12 910</b>	<b>0,2%</b>
<b>Volume de service (V9)</b>	<b>14 889</b>	<b>13 947</b>	<b>-6,3%</b>

### 1.6.5. Volume consommé autorisé

	Exercice 2021 en m <sup>3</sup> /an	Exercice 2022 en m <sup>3</sup> /an	Variation en %
<b>Volume consommé autorisé (V6)</b>	<b>1 309 606</b>	<b>1 262 966</b>	<b>-3,6%</b>

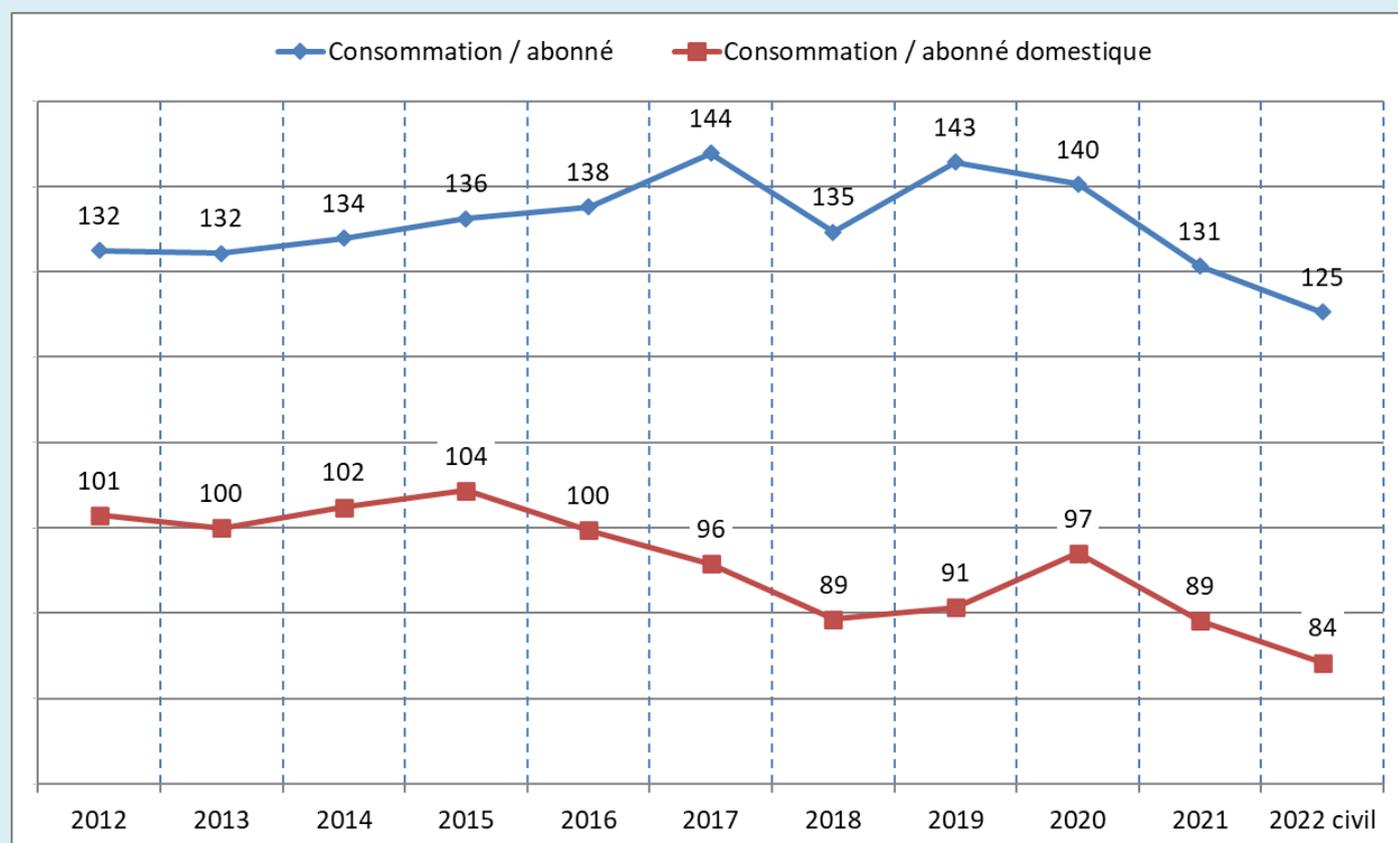


### 1.6.6. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022



### 1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 368,06 kilomètres au 31/12/2022 (368,54 au 31/12/2021).



## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2022 et 01/01/2023 sont les suivants :

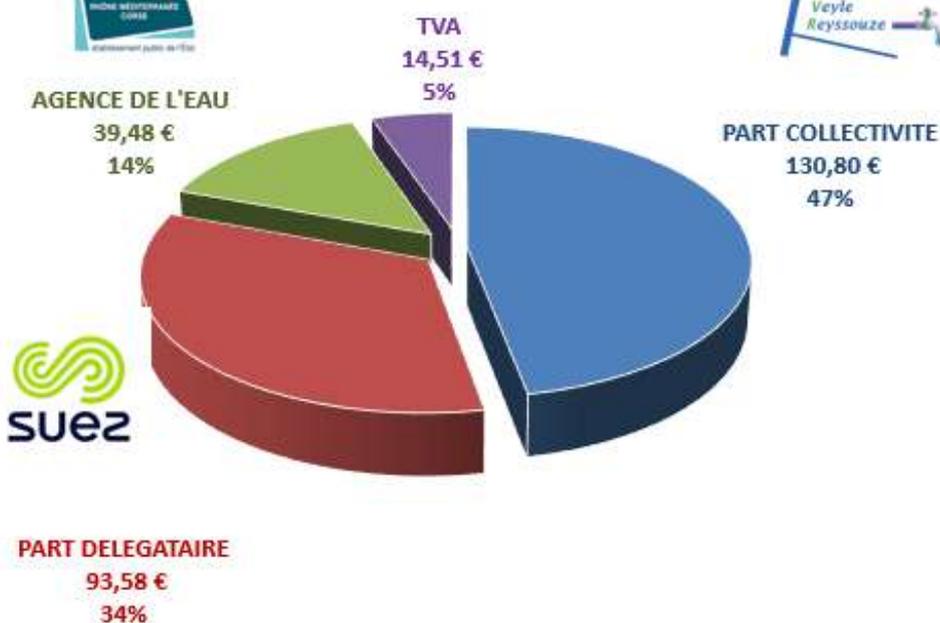
Tarifs		Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	42 €	42 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	0,74 €/m <sup>3</sup>	0,74 €/m <sup>3</sup>
<b>Part du délégataire</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement <sup>(1)</sup> y compris location du compteur	40 €	45,06 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	0,359 €/m <sup>3</sup>	0,4043 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,049 €/m <sup>3</sup>	0,049 €/m <sup>3</sup>
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €/m <sup>3</sup>	0,28 €/m <sup>3</sup>

## 2.2.Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	42,00	42,00	0%
Part proportionnelle	88,80	88,80	0%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	130,80	130,80	0%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	40,00	45,06	12,7%
Part proportionnelle	43,08	48,52	12,6%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	83,08	93,58	12,6%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	5,88	5,88	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	33,60	33,60	0%
TVA	13,93	14,51	4,1%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	53,41	53,99	1,1%
<b>Total</b>	<b>267,29</b>	<b>278,37</b>	<b>4,2%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,23</b>	<b>2,32</b>	<b>4%</b>

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence semestrielle et suivi au quotidien par télérelève. La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

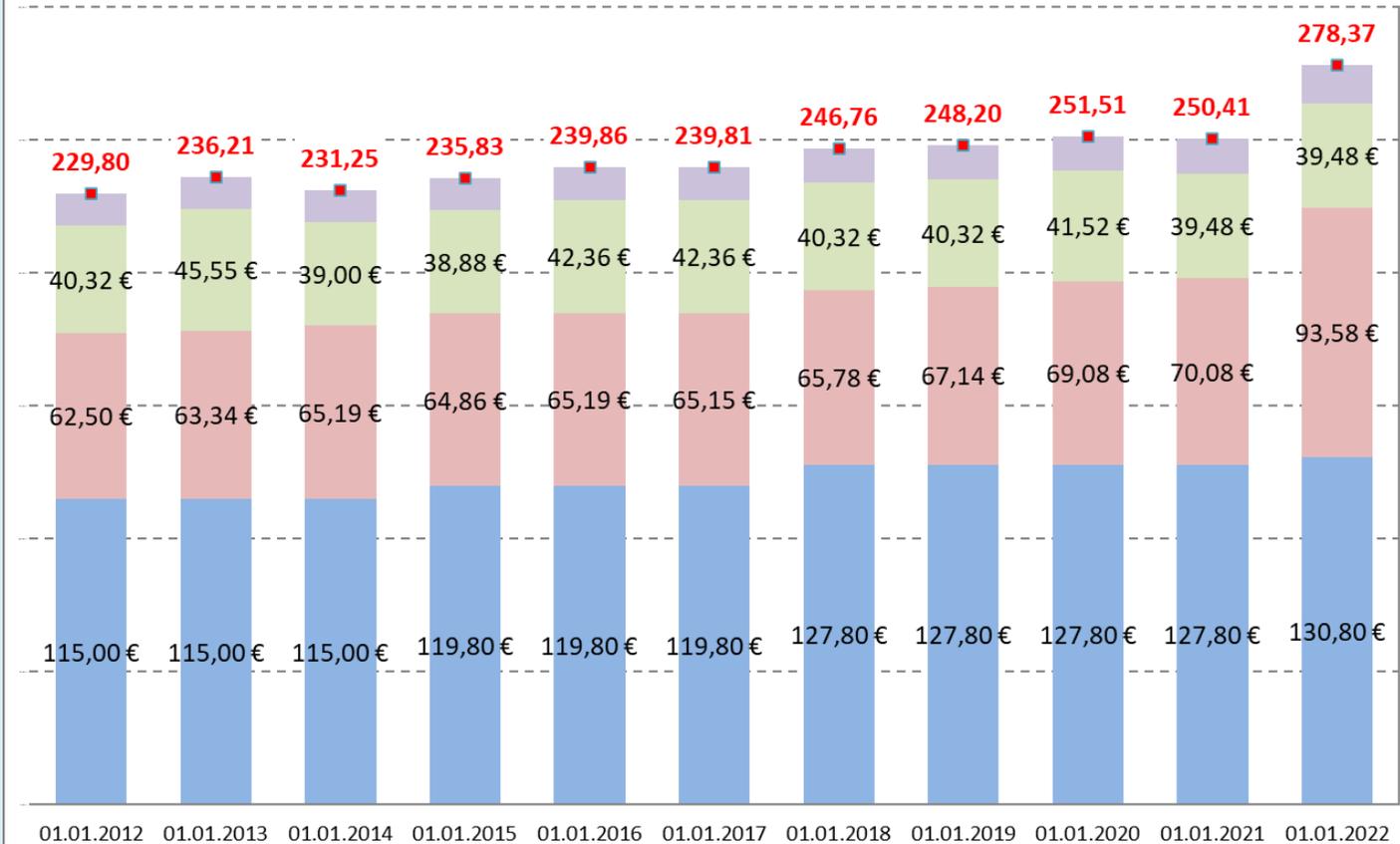


**TARIFICATION AU 01.01.2023**

**Facture 120 m<sup>3</sup>**  
**278,37 €TTC**  
**2,32 €TTC/ m<sup>3</sup>**

**DETAIL DES EVOLUTIONS TARIFAIRES**

■ PART COLLECTIVITE ■ PART DELEGATAIRE ■ AGENCE DE L'EAU ■ TVA ■ PRIX TTC



## 3. Indicateurs de performance

### 3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2022	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2022
Microbiologie	47	0	47	0
Paramètres physico-chimiques	48	0	47	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2021	Taux de conformité exercice 2022
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	99%	15
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>	-	100

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

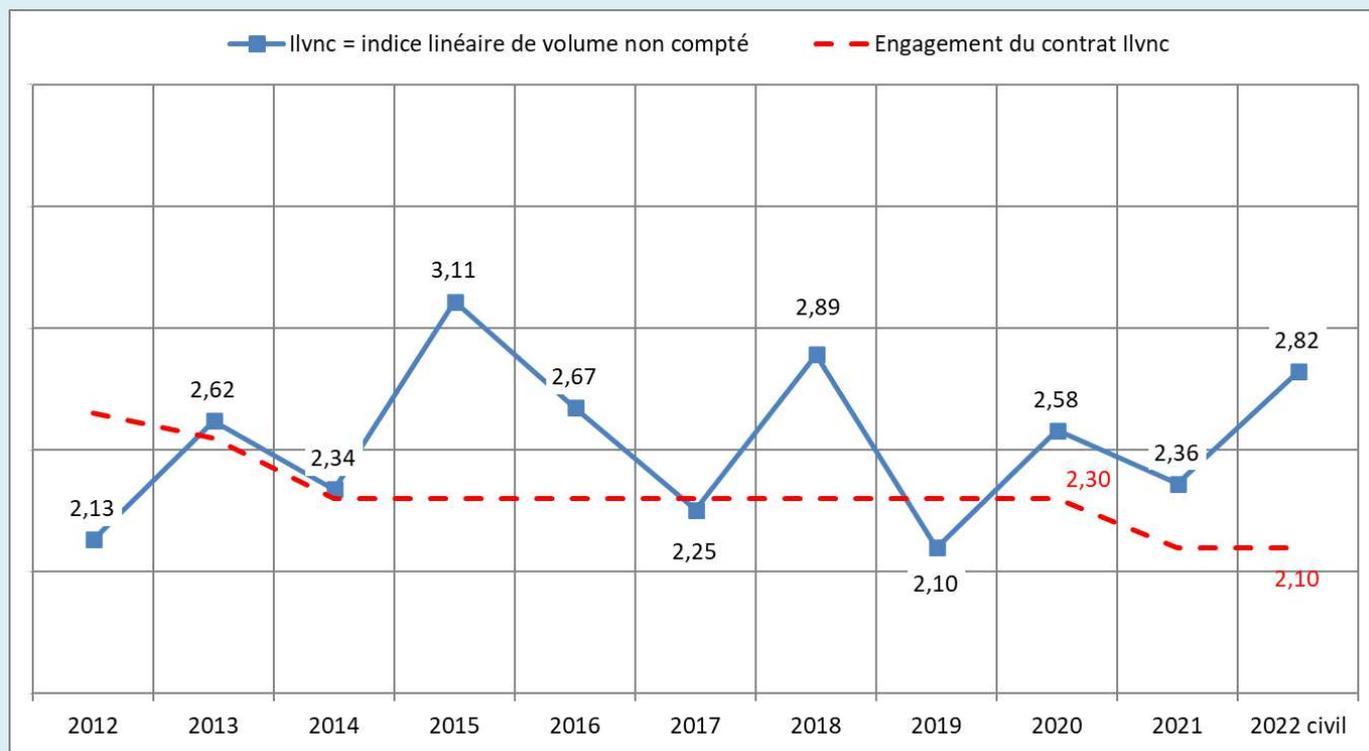
	Exercice 2021	Exercice 2022
Rendement du réseau	82,3 %	78,4 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m <sup>3</sup> / jour / km]	10,02	9,55

#### 3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 2,8 m<sup>3</sup>/j/km (2,4 en 2021).



### 3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des pertes est de 2,6 m<sup>3</sup>/j/km (2,2 en 2021).

### 3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire renouvelé en km	12,971	6,493	13,735	11,745	12,008

Au cours des 5 dernières années, 56,95 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2022, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 3,09% (2,66 en 2021).

## 3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2022, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2021).

### 3.5.Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2022, 9 interruption(s) de service non programmées ont été dénombrées (26 en 2021), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 0,91 pour 1 000 abonnés (2,65 en 2021).

### 3.6.Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1)

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 1 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2022, le taux de respect de ce délai est de 96% (93% en 2021).

### 3.7.Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2022 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2021 tel que connu au 31/12/2022	34 321	38 940
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2021	2 520 549	2 433 469
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2021	1,36	1,6

Pour l'année 2022, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2021 est de 1,6% (1,36 en 2021).

### 3.8.Taux de réclamations (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues  Oui  Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 40

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2022, le taux de réclamations est de 4,05 pour 1000 abonnés (9,48 en 2021).

## **4. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### **4.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)**

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2022, 336,07 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0003 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2022 (0,0005 €/m<sup>3</sup> en 2021).

### **4.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)**

Sans objet.

## 5. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2021	Exercice 2022
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	20 655	20 780
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m <sup>3</sup> ]	2,23	2,32
<b>Indicateurs de performance</b>			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	100
P104.3	Rendement du réseau de distribution	82,3%	78,4%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	2,4	2,8
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	2,2	2,6
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	2,66%	3,09%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0005	0,0003